

DECISION

N° 2024/184/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,
- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2021 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de signer un contrat de cession avec « L'Office Municipale des Sports » – Mairie de Eu rue Jean Duhornay – 76260 Eu – Représentée par Claudine BRIFFARD en qualité de présidente pour une animation micro prévu le samedi 7 septembre 2024 de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 18h15 au stade Henri Franchet dans le cadre de la fête du sport.

DECIDE :

Article 1^{er} : Un contrat de cession est signé avec « L'Office Municipale des Sports » – Mairie de Eu rue Jean Duhornay – 76260 Eu – Représentée par Claudine BRIFFARD en qualité de présidente pour une animation micro prévu le samedi 7 septembre 2024 de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 18h15 au stade Henri Franchet dans le cadre de la fête du sport.

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 150,00 € TTC.
Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délais de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

La commune prendra également en charge :

- Le repas de l'animateur

Article 3 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre.

Le Maire de la Ville d'EU,
Michel BARBIER

